

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2810

21 novembre 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| 1Plus S.à r.l. | 134845 | Lavena 1 S.à r.l. | 134836 |
| Add Valoris S.à r.l. | 134836 | L'Entreprise ART & VIE S.à r.l. | 134880 |
| Advanced Investment S.A. | 134834 | Loewner S.à r.l. | 134837 |
| AI Global Investments S.à r.l. | 134880 | Louma S.A. | 134865 |
| Alia S.A. | 134845 | Madras Investments Holding S.A. | 134842 |
| Arca.Com S.à r.l. | 134838 | Marcory S.A. | 134844 |
| Azur Jardins, s.à r.l. | 134880 | MC Constructions | 134846 |
| Baffin Bay S.à r.l. | 134838 | Mineral Partners S.A. | 134845 |
| BATIMOD Luxembourg S.à r.l. | 134840 | Mineral Partners S.A. | 134846 |
| Captiva Capital S.à r.l. | 134841 | MLS Luxembourg S.à r.l. | 134843 |
| Clabe | 134845 | Morgan Stanley Brunton S.à r.l. | 134873 |
| Clapham Luxembourg Holding S.à r.l. .. | 134840 | Multi Snack S.à r.l. | 134842 |
| CMA S.à r.l. | 134872 | Mutualité Luxembourgeoise du Tourisme | 134836 |
| Cofilux Sàrl | 134835 | Oneweb Lux S.A. | 134847 |
| Compostilla Re S.A. | 134842 | Performance Parts S.à r.l. | 134865 |
| Dalby Industries Holding S.A. | 134834 | Prime Oil Finance S.A. | 134835 |
| EBS Dealing Resources International Limi- ted | 134843 | Profenêtre S.à r.l. | 134876 |
| Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à r.l. | 134839 | Quiru S.A. | 134847 |
| Eikon Invest VI Holding S.A. | 134846 | Real Estate Value Partners S.A. | 134839 |
| EMS S.A. | 134862 | Sikasso S.A. | 134844 |
| Farialima S.à r.l. | 134841 | Simpat S.à r.l. | 134837 |
| F-Cinq | 134878 | Sogemark Holding S.A. | 134846 |
| Fenêtres et Portes du Luxembourg | 134838 | St. Georges Investment S.A. | 134878 |
| Guarulhos S.à r.l. | 134839 | Sud Loisirs Caravanes S.à r.l. | 134834 |
| HBI Dietzenbach S.à r.l. | 134840 | The UBK Belgian Property Company Limi- ted | 134851 |
| HBI Hannover S.à r.l. | 134839 | Transalliance Europe | 134844 |
| Henley Investissements S.A. | 134834 | Transports Val de Kayl | 134838 |
| Horizon S.A. | 134841 | Trion Media S.A. | 134840 |
| Indian Orchid S.à r.l. | 134837 | Unaoil Real Estate Investments Partners- hip, S.e.c.s. | 134835 |
| Intract GmbH | 134835 | Urban Workshop of Architecture | 134837 |
| Kansole Lux S.à r.l. | 134843 | Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l. | 134842 |
| Klößner Pentaplast Luxembourg S.à r.l. | 134841 | | |
| KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A. | 134851 | | |

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 34.132.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008142054/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01310. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Advanced Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.240.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008142055/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07762. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Sud Loisirs Caravanes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 98.320.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour SUD LOISIRS CARAVANES SARL
Signature

Référence de publication: 2008142053/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08972. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Dalby Industries Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.527.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008142059/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00967. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Unaoil Real Estate Investments Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.876.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

UNAOIL REAL ESTATE INVESTMENTS S.à r.l.

Associé commandité

Alain HEINZ

Gérant

Référence de publication: 2008142057/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02915. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Coflux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.619.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008142056/631/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00757. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Prime Oil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 57.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008143169/236/11.

(080167915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Intract GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.828.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008143167/236/11.

(080167859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Mutualité Luxembourgeoise du Tourisme, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 63.569.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/10/2008.

HORetCOM + SA

26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143163/3597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06513. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Add Valoris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.081.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

HORetCOM + SA

26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008143161/3597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06527. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Lavena 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 997.650.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.983.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 14 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 14 octobre 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Florian Waldmann, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en tant que gérant de Classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 14 octobre 2008, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel, Gérante de Classe A

- Paul Guilbert, Gérant de Classe A

- Stefan Lambert, Gérant de Classe B

- Wolfgang Zettel, Gérant de Classe B

Séverine Michel

Gérante de Classe A

Référence de publication: 2008143223/3794/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Loewner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 3A, rue Wangert.
R.C.S. Luxembourg B 104.809.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

HORetCOM + SA
26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008143158/3597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06520. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Simpat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.
R.C.S. Luxembourg B 129.328.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143157/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05011. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Indian Orchid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 125.234.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

HORetCOM + SA
26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008143159/3597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06523. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Urban Workshop of Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 129.711.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143155/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05010. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080168268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Transports Val de Kayl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 43, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 79.650.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2008.

HORetCOM + SA
26, rue Marguerite de Brabant, L-1254 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008143160/3597/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06525. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Arca.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 107.547.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143150/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Fenêtres et Portes du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2008143164/236/11.

(080168085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Baffin Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.214.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 22 Octobre 2008

L'associé unique de la "Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Christian Christensen, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Laetitia Ambrosi, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Stijn Curfs.

Référence de publication: 2008142885/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 108, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.712.

—
Par décision de l'actionnaire unique en date du 17 octobre 2008 il a été procédé au remplacement du commissaire aux comptes de la Société Galina Incorporated BVI, dont le siège social est situé 1, R.G Hodge Plaza, Wickhams Cay, BVI - Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques) immatriculée sous le numéro 313825 (Registre de Tortola - Iles Vierges Britanniques) par AYMS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.877 à compter du 16 février 2008 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Signature.

Référence de publication: 2008142905/9563/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04608. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Guarulhos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 136.844.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53280 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008143044/211/11.

(080167983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

HBI Hannover S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.226.

—
Le bilan au 16 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008143040/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03400. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Eclipse Aviation Southeastern Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.427.

—
Acte constitutif publié à la page 33 3372 du Memorial C n° 696 du 05 avril 2006, modifié à la page 102 654 du Memorial C n° 2 139 du 03 septembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008143020/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03707. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

BATIMOD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 115.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2008.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008143028/218/13.

(080168072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

HBI Dietzenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 111.199.

Le bilan au 16 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008143027/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03394. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Clapham Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 août 2008.

Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2008143030/202/12.

(080167923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Trion Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6680 Mertert, 53A, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 129.747.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration que le siège social de la société est transféré du:
15, rue d'Echternach, L-6617 Wasserbillig
au

53a, rue Haute, L-6680 Mertert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 29 octobre 2008.

TRION MEDIA S.A.
Signature

Référence de publication: 2008143036/723/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Horizon S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.548.

—
Extrait des résolutions adoptées par le liquidateur de la société en date du 10 juillet 2008

Le siège social de la société au 1^{er} août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008143048/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Captiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.800,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.999.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143047/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03366. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Farialima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 137.022.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008143043/211/11.

(080167973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Klöckner Pentaplast Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.252.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143080/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00866. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53451 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008143049/211/11.

(080167999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52921 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008143050/211/11.

(080168005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Compostilla Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 116.203.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53492 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008143046/211/11.

(080167990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Multi Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 89.567.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue pardevant le notaire Patrick SERRES, de résidence à Remich, en date du 17 octobre 2008, enregistré à Remich A.C., le 21 octobre 2008, REM/2008/1308,

- que Monsieur Francis FRANSSSENS, commerçant, né à Luxembourg, le 13 juillet 1965, demeurant à L-7410 Angelsberg, 7, rue du Beringerberg, a démissionné de sa fonction de gérant de la société;

- que Monsieur Yves FRANSSSENS, commerçant, né à Luxembourg, le 8 janvier 1975, demeurant à L-6211 Consdorf, 50, rue Kuelscheier a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 novembre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008142817/8085/21.

(080167550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.303.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

Luxembourg en date du 15 octobre 2008

L'Assemblée a décidé de réaliser le transfert des parts sociaux:

Madame Olga Nikolaevna KLICHEVITCH, commerçante, née à Soligorsk (Biélorussie) le 12 décembre 1974, demeurant à B - 1000 Bruxelles, boulevard Maurice Lemonnier, 122 détenteur de 125 parts sociales transfère 75 (soixante-quinze) parts sociales en faveur de: Monsieur Andrei KURLIANDCHYK, né à Soligorsk (Biélorussie), le 20 février 1973, demeurant à B-1020 Bruxelles, 77/b5, avenue Mutsaard, le prix de EUR 7.500.- (sept mille cinq cents euros)

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Mr Claessens.

Référence de publication: 2008142884/784/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

EBS Dealing Resources International Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 56.332.

—
En date du 6 octobre 2008, le Conseil d'Administration de la société a décidé d'accepter la démission de Monsieur William Loyola Moran en tant qu'administrateur de la société avec effet à la même date, suite à sa lettre de démission du 6 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Pour la EBS DEALING RESOURCES INTERNATIONAL LIMITED

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008142822/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

MLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 127.213.

—
EXTRAIT

La démission de Monsieur Nelson Clark Rodriguez en qualité de gérant a été acceptée, avec effet immédiat, lors de l'Assemblée Générale tenue le 29 octobre 2008.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste de gérant la personne suivante:

- Monsieur Sean Prendergast, né le 21 mars 1972 à Brooklyn, New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 420, 5^{ème} Avenue, 7^{ème} étage, New York, NY 10018, Etats-Unis d'Amérique.

Son mandat est d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008142887/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Sikasso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.075.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 octobre 2008

Monsieur Michel LENOIR, employé privé, née le 2 juillet 1964 à St Mard, Belgique demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

SIKASSO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008142882/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Marcory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.996.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 octobre 2008

Madame Laurence MOSTADE, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration. Elle exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

MARCORY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008142881/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Transalliance Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3487 Dudelange, Krackelshaff, ancienne route de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 32.666.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2008

L'assemblée constate que le mandat de la société EUROLUX AUDIT S.à r.l. comme réviseur d'entreprise est arrivé à échéance. Il est décidé de reconduire son mandat pour une période d'une année. Ledit mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée statutaire tenue en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 juin 2008.

Pour TRANSALLIANCE EUROPE

Signature

Référence de publication: 2008142914/8473/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Mineral Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 93.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008142080/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00274. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

1Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 79, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.479.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008142075/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00999. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIA S.A.

S. BOUREKBA / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008142086/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03071. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Clabe, Société Anonyme.

Siège social: L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.113.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008142082/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00350. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Mineral Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 93.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008142081/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00276. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

MC Constructions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008142076/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01002. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Eikon Invest VI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.738.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST VI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008142088/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03080. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Sogemark Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 53.312.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2008.

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2008142515/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03440. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143149/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00509. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Quiru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.859.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUIRU - CONSULTADORA E MARKETING, SOCIEDADE UNIPessoal, LDA, ayant son siège social à P-9000 Funchal, Rua dos Murças 88-3, Madeira, Portugal, inscrite au Registre Commercial de la Zone Franche de Madère sous le numéro 511 140 177, constituée à Funchal en date du 10 septembre 2002, ayant un capital social de cinq mille euros (5.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Funchal, Madère, Portugal, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en QUIRU S.A.

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

4) Augmentation du capital social à concurrence de 26.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.000,- EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

5) Libération intégrale de l'augmentation de capital.

- 6) Division du capital social en 310 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.
- 7) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.
- 8) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.
- 9) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Funchal, Madère, Portugal à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 15 octobre 2008 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l., L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion:

Sur base de nos diligences, rien n'est venue à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net négatif soit supérieur à EUR 8.596 et par conséquent nous sommes d'avis que l'augmentation de capital minimum pour respecter le capital minimum d'une société anonyme luxembourgeoise de EUR 31.000 devra s'élever à EUR 39.596.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en QUIRU S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six mille euros (26.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq mille euros (5.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par l'actionnaire unique la société anonyme de droit luxembourgeois RATIA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

et libérée intégralement par apport en numéraire de la somme de vingt-six mille euros (26.000,- EUR) de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme QUIRU S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

L'assemblée constate que suite à un versement de huit mille cinq cent quatre-vingt-seize euros (8.596,- EUR) par l'actionnaire unique de la société sur un compte bancaire de la société anonyme QUIRU S.A., les pertes de cette dernière ont été couvertes à due concurrence.

Sixième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de QUIRU S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Huitième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs de la société, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

- Monsieur Georges DIEDERICH, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Neuvième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes de la société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille quatre cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: RIES-BONANI - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2008. Relation GRE/2008/4419. - Reçu cent trente euros 0,5%: 130,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2008.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2008143963/231/204.

(080169634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 135.446.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008143178/236/11.

(080168051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

The UBK Belgian Property Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.858.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of the month of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED", registered at "The Greffe, Royal Court of Guernsey" under number 36821, with its registered office at Trafalgar Court, Les banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, (the "Company"), incorporated following a deed of 12th May 2000.

The meeting is declared open by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg, acting as chairman, and appointing Mrs. Laetitia CARIAUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office from St Peter Port, Guernsey, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and adoption by the Company of the Luxembourg nationality.

2) Cancellation of the preferential share.

3) Cancellation of the nominal value of the ordinary shares.

4) Ascertainment that the capital is represented by two ordinary shares without a nominal value.

5) Adoption of the EUR as currency of the capital.

6) Conversion of the current capital of GBP 3.- into EUR 3.84 at the exchange rate of EUR 1.-/ GBP 0.7813.

7) Increase of the capital to the extent of EUR 920,000.16 in order to raise it from EUR 3.84 to EUR 920,004 by the issue of 479,166 new shares without a nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

8) Subscription of the 479,166 new shares without a nominal value by the company BINAME INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 118452, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and full payment of said shares by contribution in kind to the extent of EUR 920,000.16 of a unquestionable, liquid and enforceable claim of the company BINAME INVESTMENTS S.A., pre-named, towards the Company.

9) Adoption of a nominal value of EUR 1.- per share.

10) Exchange of the 479,168 existing shares without a nominal value for 920,004 shares of EUR 1.- each, 920,002 shares being held by the majority shareholder and 2 shares by the minority shareholder.

11) Subsequent amendment of the related article of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The corporate capital is set at nine hundred twenty thousand and four Euro (EUR 920,004.-) divided into nine hundred twenty thousand and four (920,004) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. "

12) Adoption of the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support,

loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

13) Ascertainment that pursuant to the interim balance sheet as of August 31, 2008 considering already the increase of the capital to the extent of EUR 920,000.16 and the related decrease of the debts to the extent of the same amount, the Company's net assets amount to EUR 1,511,584.93, EUR 920,004.- representing the capital and EUR 591.580,93 a share premium.

14) Adoption of the following articles of association of a Luxembourg public limited company in English and French; the English version prevailing:

"I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at nine hundred twenty thousand and four Euro (EUR 920,004.-) divided into nine hundred twenty thousand and four (920,004) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years

and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

15) Appointment of Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, and Mr Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, all residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.

16) Appointment of the public limited company H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, with its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.

17) Establishment of the registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

18) Sundry.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office from St Peter Port, Guernsey, to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and to have adopted by the Company the Luxembourg nationality.

Second resolution

The meeting decides to cancel the preferential share.

Third resolution

The meeting decides to cancel the nominal value of the ordinary shares.

Ascertainment

The meeting ascertains that the capital is represented by two ordinary shares without a nominal value.

Fourth resolution

The meeting decides to adopt the Euro as currency of the capital.

134855

Fifth resolution

The meeting decides to convert the current capital of three Great Britain Pound (GBP 3.-) into three Euro and eighty four Cent (EUR 3.84) at the exchange rate of one Euro (EUR 1.-)/zero point seven eight one three Great Britain Pound (GBP 0.7813).

Sixth resolution

The meeting decides to increase the capital to the extent of nine hundred twenty thousand Euro and sixteen Cent (EUR 920,000.16) in order to raise it from three Euro and eighty four Cent (EUR 3.84) to nine hundred twenty thousand and four Euro (EUR 920,004) by the issue of four hundred seventy nine thousand one hundred and sixty six (479,166) new shares without a nominal value having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

The company BINAME INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B118452, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, declares to subscribe the four hundred seventy nine thousand one hundred and sixty six (479,166) new shares without a nominal value and to pay them fully by contribution in kind to the extent of nine hundred twenty thousand Euro and sixteen Cent (EUR 920,000.16) of an unquestionable, liquid and enforceable claim of the company BINAME INVESTMENTS S.A., prenamed, towards the Company.

The shareholder is represented by Mr David SANA, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, the members of the bureau and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

This contribution in kind has been described and estimated in a report established by the public limited company H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, with its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

The conclusion of this report is the following:

"Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société après augmentation de capital prévue de EUR 920.000,16 soit inférieur à EUR 1.511.584,77 sur base des comptes au 31 août 2008."

The report after having been signed "ne varietur" by the proxy-holders, the members of the bureau and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The meeting decides to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share.

Eighth resolution

The meeting decides to exchange the four hundred seventy nine thousand one hundred and sixty eight (479,168) existing shares without a nominal value for nine hundred twenty thousand and four (920,004) shares of one Euro (EUR 1.-) each, nine hundred twenty thousand and two (920,002) shares being held by the majority shareholder and two (2) shares by the minority shareholder.

Ninth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the related article of the articles of association as follows:

"The corporate capital is set at nine hundred twenty thousand and four Euro (EUR 920,004.-) divided into nine hundred twenty thousand and four (920,004) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. "

Tenth resolution

The meeting decides to adopt the following corporate object:

"The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

134856

Ascertainment

The meeting ascertains that pursuant to the interim balance sheet as of August 31, 2008 considering already the increase of the capital to the extent of nine hundred twenty thousand Euro and sixteen Cent (EUR 920,000.16) and the related decrease of the debts to the extent of the same amount, the Company's net assets amount to one million five hundred eleven thousand five hundred eighty four Euro and ninety three Cent (EUR 1,511,584.93), nine hundred twenty thousand and four Euro (EUR 920,004.-) representing the capital and five hundred ninety one thousand five hundred eighty Euro and ninety three Cent (EUR 591,580.93) a share premium.

Eleventh resolution

The meeting decides to adopt the articles of association of a Luxembourg public limited company in English and French mentioned in point 14 of the agenda; the English version prevailing:

Twelfth resolution

The meeting decides to appoint Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, and Mr Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, all residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as directors until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.

Thirteenth resolution

The meeting decides to appoint the public limited company H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, with its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, as statutory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2014.

Fourteenth resolution

The meeting decides to establish the registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand four hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED", enregistrée au "The Greffe, Royal Court of Guernsey" sous le numéro 36821, avec siège social à Trafalgar Court, Les banques, St Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-Normandes, (la "Société"), constituée suivant acte du 12 mai 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia CARIAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de St Peter Port, Guernsey, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Suppression de l'action préférentielle.

3) Suppression de la valeur nominale des actions ordinaires.

4) Constatation que le capital est représenté par deux actions ordinaires sans valeur nominale.

- 5) Adoption de l'EUR comme devise du capital.
- 6) Conversion du capital actuel de GBP 3,- en EUR 3,84 au taux de change de EUR 1,- GBP 0,7813.
- 7) Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 920.000,16 pour le porter de son montant de EUR 3,84 à EUR 920.004,- par l'émission de 479.166 actions nouvelles sans valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 8) Souscription des 479.166 actions nouvelles sans valeur nominale par la société BINAME INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 118452, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et libération intégrale desdites actions par apport en nature à concurrence de EUR 920.000,16 d'une créance certaine, liquide et exigible de la société BINAJVIE INVESTMENTS S.A., prénommée, envers la Société.
- 9) Adoption d'une valeur nominale de EUR 1,- par action.
- 10) Echange des 479.168 actions existantes sans valeur nominale contre 920.004 actions de EUR 1,- chacune, 920.002 actions étant détenues par l'actionnaire majoritaire et 2 actions par l'actionnaire minoritaire.
- 11) Modification subséquente de l'article afférent des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
"Le capital souscrit de la société est fixé à neuf cent vingt mille quatre Euros (EUR 920.004,-) représenté par neuf cent vingt mille quatre (920.004) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."
- 12) Adoption de l'objet social suivant:
"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.
Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.
Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.
Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.
De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."
- 13) Constatation que suivant le bilan intérimaire au 31 août 2008 prenant déjà en considération l'augmentation du capital à concurrence de EUR 920.000,16 et la réduction concordante des dettes à concurrence du même montant, l'actif net de la Société s'élève à EUR 1.511.584,93, EUR 920.004,- représentant le capital et EUR 591.580,93 une prime d'émission.
- 14) Adoption des statuts suivants d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français; la version anglaise primant:

"Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à neuf cent vingt mille quatre Euros (EUR 920.004,-) représenté par neuf cent vingt mille quatre (920.004) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément

par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

15) Nomination de Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, et Monsieur Petro LONGO, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

16) Nomination de la société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

17) Etablissement du siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

18) Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de St Peter Port, Guernsey, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de faire adopter par la Société la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'action préférentielle.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions ordinaires.

Constatation

L'assemblée constate que le capital est représenté par deux actions ordinaires sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise du capital.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital actuel de trois Livres Sterling (GBP 3,-) en trois Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 3,84) au taux de change de un Euro (EUR 1,-) zéro virgule sept huit un trois Livre Sterling (GBP 0,7813).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de neuf cent vingt mille Euros et seize Cents (EUR 920.000,16) pour le porter de son montant de trois Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 3,84) à neuf cent vingt mille quatre Euros (EUR 920.004,-) par l'émission de quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-six (479.166) actions nouvelles sans valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - paiement

La société anonyme BINAME INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 118452, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, déclare souscrire les quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-six (479.166) actions nouvelles sans valeur nominale et les libérer intégralement par apport en nature à concurrence de neuf cent vingt mille Euros et seize Cents (EUR 920.000,16) d'une créance certaine, liquide et exigible de la société BINAME INVESTMENTS S.A., prénommée, envers la Société.

L'actionnaire est représenté par Monsieur David SANA, prénommé, en vertu d'un pouvoir sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cet apport en nature a été décrit et évalué dans un rapport établi par la société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la société après augmentation de capital prévue de EUR 920.000,16 soit inférieur à EUR 1.511.584,77 sur base des comptes au 31 août 2008."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Preuve de la propriété légale de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par action.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'échanger les quatre cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-huit (479.168) actions existantes sans valeur nominale contre neuf cent vingt mille quatre (920.004) actions de un Euro (EUR 1,-) chacune, neuf cent vingt mille deux (920.002) actions étant détenues par l'actionnaire majoritaire et deux (2) actions par l'actionnaire minoritaire.

Neuvième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article afférent des statuts comme suit:

"Le capital souscrit de la société est fixé à neuf cent vingt mille quatre Euros (EUR 920.004,-) représenté par neuf cent vingt mille quatre (920.004) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune."

Dixième résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social suivant:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Constatation

L'assemblée constate que suivant le bilan intérimaire au 31 août 2008 prenant déjà en considération l'augmentation du capital à concurrence de neuf cent vingt mille Euros et seize Cents (EUR 920.000,16) et la réduction concordante des dettes à concurrence du même montant, l'actif net de la Société s'élève à un million cinq cent onze mille cinq cent quatre-vingt-quatre Euros et quatre-vingt-treize Cent (EUR 1.511.584,93), neuf cent vingt mille quatre (920.004) représentant le capital et cinq cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quatre-vingts Euros et quatre-vingt-treize Cent (EUR 591.580,93) une prime d'émission.

Onzième résolution

L'assemblée décide d'adopter les statuts d'une société anonyme luxembourgeoise en anglais et en français mentionnés au point 14 de l'ordre du jour; la version anglaise primant.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, et Monsieur Petro LONGO, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, tous ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille quatre cent cinquante Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARX - CARIAUX - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 novembre 2008. Relation GRE/2008/4461. - Reçu Quatre mille six cents euros et deux cents 0,5 %: 4600,02.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2008.

J. SECKLER.

Référence de publication: 2008143964/231/592.

(080169572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

EMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 142.854.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Monsieur Lucien WELBES, retraité, demeurant au 17, rue de Contern, L-5215 Sandweiler;
- 2.- Madame Brigitte GESELLCHEN, employée privée, épouse de Monsieur Lucien WELBES, demeurant au 17, rue de Contern, L-5215 Sandweiler.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "EMS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou telefax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne dûment habilitée. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation, sera toujours requise.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ième) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2009.

Souscription et libération

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Lucien WELBES, prénommé, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2.- Madame Brigitte GESELLCHEN, épouse de Monsieur Lucien WELBES, prénommée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| TOTAL: TROIS CENT DIX actions | 310 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Lucien WELBES, retraité, né à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), le 26 mars 1939, demeurant au 17, rue de Contern, L-5215 Sandweiler;

2.- Madame Brigitte GESELLCHEN, employée privée, épouse de Monsieur Lucien WELBES, née à Luxembourg, le 13 août 1957, demeurant au 17, rue de Contern, L-5215 Sandweiler;

3.- Mademoiselle Nathalie WELBES, employée privée, née à Luxembourg, le 11 août 1978, demeurant au 3, rue Bour, L-7216 Bérelange.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 14 mars 1955, demeurant au 229, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2014.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Madame Brigitte GESELLCHEN, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 69, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. WELBES, B. GESELLCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13728. - Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008143966/239/178.

(080169378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Performance Parts S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 49A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008143174/236/11.

(080167921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Louma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.855.

STATUTES

In the year two thousand and eight on the twenty eight day of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. MILFORD LUX S.A., a public limited liability company having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B.I 14.356) and

2. RAYSTOWN LUX S.A., a public limited liability company having its registered office in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B.I 14.351)

both represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal, on October 27th, 2008.

Which proxies, after being signed "ne varietur" by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as foresaid, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme" which they form between themselves:

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "LOUMA S.A.".

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) divided into THIRTY ONE THOUSAND (31,000) shares of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may furthermore issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

Title III.- Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at eleven.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following working day.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

| | |
|------------------------|----------------|
| MILFORD LUX S.A. | 30.999 shares |
| RAYSTOWN LUX S.A. | <u>1 share</u> |
| TOTAL | 31.000 shares |

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

Mrs. Géraldine SCHMIT, Companies Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, Rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Mr. Alain HEINZ, companies director born in Forbach, (France), on the 17th of May 1968, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Mr. Eddy DOME, employee, born on August 16th, 1965 in Bastogne (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

Read S.à r.L, a private limited liability company having its registered office at 31 A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B.45.083)

4. The directors and statutory auditors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2014.

5. The registered office of the Company is established at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing party said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., une société anonyme ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B 114.356), et

2. RAYSTOWN LUX S.A., une société anonyme ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (RCS Luxembourg N°B 114.351),

toutes deux ici représentée par Mr. Henri DA CRUZ, employé, résidant professionnellement au 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé le 27 octobre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société anonyme" qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "LOUMA S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TRENTE ET MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra, en outre, procéder par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

| | |
|------------------------|----------------|
| MILFORD LUX S.A. | 30.999 actions |
| RAYSTOWN LUX S.A. | 1 action |
| TOTAL | 31.000 actions |

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

134872

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.800,- EUR.

Résolutions

Et à l'instant, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Madame Géraldine SCHMIT, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, résidant professionnellement au 121, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

Monsieur Eddy DOME, employé, né le 16 août 1965 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Read S.à r.L, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31A, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg. (RCS Luxembourg N°B.45.083)

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, rue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2008. Relation: LAC/2008/44238. - Reçu € 155,- (cent cinquante-cinq Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

P. DECKER.

Référence de publication: 2008143969/206/373.

(080169531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

CMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 988.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.189.

Extrait de la résolution adoptée par les associés de la Société le 10 août 2008

Il résulte de la résolution des associés du 10 août 2008 que:

- Les associés ont accepté la démission de Monsieur Alistair Boyle, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Monsieur Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20 Southampton Street, WC2E 7QH Londres, Grande-Bretagne, en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 10 août 2008, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Paul Guilbert
- Peter Gibbs
- Gianluca Andena

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2008143222/3794/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Morgan Stanley Creedy Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 208959, having its registered office at Uglan House, KY1 - 1104 Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Maître Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on October 30, 2008,

2) V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies House) under registration number 03353454, having its registered office at Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, United Kingdom, here represented by Maître Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, on October 30, 2008.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Morgan Stanley Creedy Limited and V2 Music (Holdings) Limited, represent the entire capital of Morgan Stanley Brunton S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of M^e Paul Bettingen, notary residing then in Niederanven, on January 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 30, 2007, under number 498, which articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 24, 2008, under number 2327 (the "Company").

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Decision to create a Class A part share premium account and a Class B part share premium account in order to reflect the amount of share premium which is attached to each Class of parts.

Subsequent amendment of the third paragraph of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed amendment.

Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-eight thousand six hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 998,680.-) so as to bring it down from its present amount of one million eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,011,760.-) to an amount of thirteen thousand and eighty Pounds Sterling (GBP 13,080.-) by cancellation of forty-nine thousand nine hundred and thirty-four (49,934) of the Class B parts (so that 66 of the existing B Parts remain in issue) and incorporation of the amount of nine hundred ninety-eight thousand six hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 998,680.-) into the Class B part share premium account which is attached to the remaining sixty-six (66) Class B parts.

Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed reduction of the share capital.

Then, the partners take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to amend the third paragraph of article 6 of the by-laws of the Company in order to create a Class A part share premium account and a Class B part share premium account in order to reflect the amount of share premium which is attached to each Class of parts as follows:

The amount of share premium paid upon issuance of the Class A parts shall be allocated to a share premium account attached to the Class A parts (the Class A Share Premium Account). The amount of share premium paid upon issuance of the Class B parts shall be allocated to a share premium account attached to the Class B parts (the Class B Share

Premium Account) and all amounts paid in respect of par value on issue of any Class B parts shall, on cancellation of such Class B parts, be allocated to the Class B Share Premium Account.

Second resolution

The partners resolve to amend the third paragraph of article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolution, which now reads as follows:

Art. 6 (third paragraph):

"In addition to the share capital, parts may be issued with share premium. The amount of share premium paid upon issuance of the Class A parts shall be allocated to a share premium account attached to the Class A parts (the Class A Share Premium Account). The amount of share premium paid upon issuance of the Class B parts shall be allocated to a share premium account attached to the Class B parts (the Class B Share Premium Account) and all amounts paid in respect of par value on issue of any Class B parts shall, on cancellation of such Class B parts, be allocated to the Class B Share Premium Account."

Third resolution

The partners resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-eight thousand six hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 998,680.-) so as to bring it down from its present amount of one million eleven thousand seven hundred and sixty Pounds Sterling (GBP 1,011,760.-) to an amount of thirteen thousand and eighty Pounds Sterling (GBP 13,080.-) by cancellation of forty-nine thousand nine hundred and thirty-four (49,934) Class B parts and incorporation of the amount of nine hundred ninety-eight thousand six hundred and eighty Pounds Sterling (GBP 998,680.-) to the Class B Share Premium Account attached to the remaining sixty-six (66) Class B parts.

Fourth resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

Art. 6. (first paragraph):

"The capital is fixed at thirteen thousand and eighty Pounds Sterling (GBP 13,080.-), represented by

- five hundred eighty-eight (588) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed and fully paid up;
- sixty-six (66) Class B parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 1,700.- €.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Morgan Stanley Creedy Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois des Iles Caïmans, enregistrée au registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208959 et ayant son siège social au Uglan House, KY1 - 1104 Grand Cayman, Iles Caïmans, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 octobre 2008,

2) V2 Music (Holdings) Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companie's House) sous le numéro 03353454 et ayant son siège social à Thames House, Portsmouth Road, Esher, Surrey, Royaume-Uni, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 30 octobre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Morgan Stanley Creedy Limited et V2 Music (Holdings) Limited, représentent l'entièreté du capital social de Morgan Stanley Brunton S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Paul

Bettigen, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2007, sous le numéro 498. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 septembre 2008 sous le numéro 2327 ("la Société").

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit :

1. Décision de créer un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe A et un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe B afin de refléter le montant de prime d'émission attachée à chaque Classe de parts sociales.

2. Modification du troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la modification envisagée.

3. Réduction du capital souscrit de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 998.680,-) pour le porter de son montant actuel de un million onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 1.011.760,-) à un montant de treize mille quatre-vingts Livres Sterling (GBP 13.080,-) par annulation de quarante-neuf mille neuf cent trente-quatre (49.934) des parts sociales de Classe B (de sorte que 66 des parts sociales de Classe B restent en émission) et incorporation du montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 998.680,-) au compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe B auquel sont attachées les soixante-six (66) parts sociales de Classe B restantes.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital social envisagée.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de créer un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe A et un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe B afin de refléter le montant de prime d'émission attachée à chaque Classe de parts sociales comme suit :

Le montant de prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales de Classe A sera allouée à un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe A (le Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe A) et le montant de prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales de Classe B sera allouée à un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe B (le Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe B) et tous les montants payés en relation avec la valeur nominale lors de l'émission de parts sociales de Classe B seront, au moment de l'annulation de tels parts sociaux de Classe B, alloués au Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe B.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante :

Art. 6 (troisième paragraphe) :

"En plus du capital social, les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Le montant de prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales de Classe A sera allouée à un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe A (le Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe A) et le montant de prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales de Classe B sera allouée à un compte pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de Classe B (le Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe B) et tous les montants payés en relation avec la valeur nominale lors de l'émission de parts sociales de Classe B seront, au moment de l'annulation de tels parts sociaux de Classe B, alloués au Compte pour la Prime d'Emission attachée aux Parts Sociales de Classe B."

Troisième résolution

Les associés décident de réduire le capital de la Société par un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 998.680,-) pour le porter de son montant actuel de un million onze mille sept cent soixante Livres Sterling (GBP 1.011.760,-) à un montant de treize mille quatre-vingts Livres Sterling (GBP 13.080,-) par annulation de quarante-neuf mille neuf cent trente-quatre (49.934) parts sociales de Classe B et incorporation du montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingts Livres Sterling (GBP 998.680,-) au Compte pour la Prime d'Emission attachée aux soixante-six (66) parts sociales de Classe B restantes.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur

suivante :

Art. 6 (premier paragraphe) :

"Le capital social de la société est fixé à treize mille quatre-vingts Livres Sterling (GBP 13.080,-) représenté par :

- cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées ;
- soixante-six (66) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.700,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : L. Borucki, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 NOV. 2008. Relation : LAC / 2008 / 44619. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008143176/212/0.

(080168228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Référence de publication: 2008143176/212/186.

(080168228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Profenêtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 19-21, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 142.853.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Tomasz Piotr GRUSZCZYNSKI, indépendant, né à Walbrzych (Pologne), le 4 décembre 1980, demeurant à F-57360 Amnéville (France), 2, rue des Zodiaques,

2.- Monsieur Daniel Ryszard GRUSZCZYNSKI, ouvrier, né à Walbrzych (Pologne), le 19 octobre 1982, demeurant à F-57360 Amnéville (France), 2, rue des Zodiaques,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PROFENETRE S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un Commerce, d'un E-Commerce, Consultant, ainsi que la vente de carrelage, sanitaire, meubles, menuiserie, fenêtres PVC / Alu / Bois, alarmes, et produits électriques.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Tomasz Piotr GRUSZCZYNSKI, préqualifié, quatre-vingt-quinze parts | 95 |
| 2.- Monsieur Daniel Ryszard GRUSZCZYNSKI, préqualifié, cinq parts | 5 |
| Total des parts: cent parts | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumantant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

134878

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 970,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3490 Dudelange, 19-21, rue Jean Jaurès.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Tomasz Piotr GRUSZCZYNSKI, indépendant, né à Walbrzych (Pologne), le 4 décembre 1980, demeurant à F-57360 Amnéville (France), 2, rue des Zodiaques.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gruszczynski, Gruszczynski, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43446. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 novembre 2008.

M. Decker.

Référence de publication: 2008143946/241/100.

(080169355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008143179/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00870. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

F-Cinq, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 170, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 142.830.

STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt quatre-octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Madame Sofia Margarida Pereira Guedes Mendes, commerçante, née à Sao Sebastiao da Pedreira (P), épouse de Monsieur Paulo Jorge Serrano Mendes, demeurant au 6, rue des Jardins L-7326 Mullendorf,

ici représentée sur base d'une procuration, donnée à Monsieur Paul Diederich, demeurant à Steinfort et annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. La société prend la dénomination de "F-CINQ" Sàrl.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites par l'associée unique Madame Sofia Margarida Pereira Guedes Mendes, prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associée unique a pris la décision suivante:

1. Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Sofia Margarida Pereira Guedes Mendes, demeurant au 6, rue des Jardins, L-7326 Mullendorf.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 170, route de Kayl, L-3514 Dudelange.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13405. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 octobre 2008.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2008143269/207/86.

(080168785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2008.

L'Entreprise ART & VIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 130.640.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008143137/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00513. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008143162/239/12.

(080167472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Azur Jardins, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.623.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008143192/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02774. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.
